

sujet lorsque le Gouverneur général l'invita à être premier ministre. Il a, me semble-t-il, fait le choix de ceux qui devaient être ses collègues. Ces derniers ont été assermentés par le Gouverneur général; ils sont ensuite retournés à la salle du conseil où ils ont adopté un décret relatif à leur propre nomination. Mon très honorable ami veut établir que le premier ministre actuel ne pouvait être nommé par décret du conseil parce qu'il était seul. Comment le chef de l'opposition a-t-il été nommé premier ministre? Il a été nommé à cette fonction par décret du conseil après le retour du cabinet et après que ce dernier l'eut désigné.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami s'est montré très courtois lorsqu'il a raconté la manière dont le cabinet que j'avais l'honneur de diriger avait été constitué. Il a dit que le premier ministre et ses collègues dans ce cabinet avaient prêté le serment d'office. Avant qu'un honorable député soit autorisé à administrer les affaires d'un département, il doit prêter deux serments: le premier, qui est le serment exigé d'un conseiller privé et le second, celui qu'il doit prêter en sa qualité de ministre du département dont il s'agit de lui confier l'administration. Les honorables députés verront qu'avec de gros intérêts en jeu...

M. CHAPLIN (Lincoln): Rockefeller.

Le très hon. MACKENZIE KING: Aucun tribunal de justice ne reconnaîtrait la validité d'un seul contrat portant la signature des honorables députés d'en face aujourd'hui. Allons-nous permettre que les affaires publiques,—les chemins de fer, les banques, les autres établissements financiers et d'autres institutions comme celles de la vente collective du blé, et de la halle aux blés, dont nous avons entendu si souvent parler ces jours derniers,—allons-nous, dis-je, tolérer que l'avenir de ces importantes institutions soit compromis, relativement à des questions dont dépendent leur sort, parce que les contrats signés d'un jour à l'autre au nom de la couronne le sont par des gens parmi lesquels on ne compte pas un seul ministre qui ait prêté le serment d'office qui les autorise à signer au nom de Sa Majesté? A-t-on jamais supposé, monsieur le président, que les ministres devraient agir pour le compte et au nom de la couronne sans avoir prêté le serment d'office?

L'hon. M. MANION: Nous ne sommes pas ministres du roi; nos fonctions sont intérieures.

[L'hon. sir George Perley.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous n'êtes pas ministres du roi? Vous n'avez jamais dit de plus grande vérité. Et monsieur le président...

Quelques MEMBRES: Hourra!

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président...

Quelques MEMBRES: Hourra!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dis..

Quelques MEMBRES: Hourra!

L'hon. M. LAPOINTE: Cela n'avance point les travaux de la session.

L'hon. M. MANION: Nous pouvons rester ici aussi longtemps que vous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dis que lorsque nous tenons d'un membre même du cabinet que lui et ses collègues ne sont pas ministres du roi il est temps que Son Excellence le Gouverneur général fasse mander le premier ministre actuel et lui demande quels sont les ministres responsables qui, par son entremise, constituent ses conseillers. Lorsque cette question lui aura été posée, je me propose, quant à moi, de faire en sorte que ce Parlement, si je puis l'en empêcher, ne puisse voter un seul dollar de subsides. Je propose que le président quitte le fauteuil.

M. le PRESIDENT: M. Mackenzie King propose que le président quitte le fauteuil. Ceux qui sont en faveur de la motion sont priés de se lever.

(Ont voté pour: 80.)

M. BELL (Hamilton-Ouest): Monsieur le président, je constate que deux honorables députés d'en face ont voté et je suis sûr qu'ils avaient pairé. A ma connaissance, un honorable député qui siège en arrière de l'ex-ministre des Douanes (M. Boivin) est pairé.

L'hon. M. LAPOINTE: Je serais d'avis que les whips tinsent une conférence et que nous recommencions tout à neuf.

M. BOYS: Je ne veux pas créer de difficultés, mais nous devrions savoir exactement où nous en sommes.

Je suis heureux de voir le whip libéral à son siège et je crois qu'il conviendra avec moi que la liste signée des membres qui ont pairé, liste que nous avons tous deux en notre possession, comprend les votes qui sont donnés en comité aussi bien qu'à la Chambre.

M. CASGRAIN: Je suis d'accord avec l'honorable député.